

POLITIQUE QUALITE DE LA CTI

(janvier 2006 – actualisation du document de nov 2003)

Pourquoi une démarche qualité à la CTI¹ ? Comment ? Quelles limites ?

-
- 1. Le rôle de la CTI et l'objet de sa démarche qualité**
 - 2. Le contexte des écoles d'ingénieur**
 - 3. Objectifs de la démarche qualité**
 - 4. Démarche proposée**
 - Conclusions**
 - Annexe : état de réalisation des documents janvier 2006**
-

1. Le rôle de la CTI et l'objet de sa démarche qualité

Un des rôles fondamentaux de la CTI - Commission des Titres d'Ingénieur - concerne l'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer le titre d'ingénieur diplômé². Plus précisément, elle rend un avis sur l'habilitation des établissements publics, elle prend une décision sur celle des établissements privés ou consulaires, après expertise et évaluation.

Dans les deux cas, le processus est identique³ : la CTI s'intéresse, au-delà de la formation conduisant au titre d'ingénieur diplômé (contenu et mise en œuvre) à l'ensemble de l'établissement, à sa politique et à sa stratégie, aux moyens mobilisés et au contexte de la formation...

La CTI tient sa légitimité de textes législatifs, clairs mais peu détaillés sur ses missions, textes qui lui laissent une large latitude d'actions : la CTI élabore et fait évoluer, en toute autonomie, les critères et les modalités de son évaluation.

Ses références sont basées autant sur l'expérience collective acquise au fil des évaluations (surtout depuis l'instauration de l'habilitation périodique) que sur l'expertise de ses membres. Sa structure paritaire lui permet de prendre en compte pragmatiquement les besoins de l'entreprise et les attentes de la collectivité.

La CTI publie régulièrement ses références de formation dans 'Références et orientations'. L'édition 2006 s'est enrichie sur les procédures d'examen des formations.

Ce faisant, elle ne s'est pas donné pour objet de fixer des standards, ni de 'classer' les écoles mais principalement :

- . de veiller à la pertinence et à la qualité des formations
- . d'accompagner les écoles dans leurs évolutions, dans une démarche de progrès concertée

Par ailleurs la CTI est consultée sur toutes les questions concernant les titres d'ingénieur diplômé. Elle est garante, dans son champ de compétence, de l'excellence du système de formation des ingénieurs et de son adaptabilité permanente au contexte national et international.

De la sorte une démarche qualité de la CTI apparaît comme inhérente à sa mission même et dès lors concerne non seulement son fonctionnement propre mais aussi le fonctionnement et les résultats du système de formation des ingénieurs.

¹ D'autres terminologies possibles, quoique intéressantes : démarche d'excellence ? démarche de progrès ? engagement de progrès ? actions qualité ? n'ont pas été retenues

² Cela concerne 100 000 élèves-ingénieurs répartis dans plus de 200 écoles d'ingénieurs délivrant plus de 700 titres différents d'ingénieurs diplômés

³ Ou quasi identique : pour les établissements privés, le directeur est entendu lors de la séance plénière de la CTI

2. Le contexte des écoles d'ingénieur

La CTI accompagne les écoles qui se doivent de prendre en compte des impératifs multiples⁴, voire contradictoires, dans un environnement mouvant :

- La demande du secteur économique :
les ingénieurs formés sont-ils adaptés au tissu industriel et à sa constante évolution⁵ ? en qualité et quantité ? le seront-ils sur la totalité de leur parcours professionnel ? pour la France, et aussi pour un exercice international ?
- La satisfaction des usagers élèves et diplômés :
trouvent-ils dans leur établissement la formation professionnelle pertinente et efficace qu'ils attendent ? dans son contenu, sa pédagogie, ses débouchés ?
- La satisfaction de leur personnel et particulièrement des enseignants-chercheurs :
ont-ils les moyens de transmettre leurs connaissances, de faire évoluer la formation ?
- L'attente de la collectivité :
la formation dispensée correspond-elle aux besoins actuels et futurs de la société ? notamment dans ses dimensions sociales, éthiques, environnementales ? le dispositif de formation des ingénieurs est-il efficient⁶ et compétitif⁷, complémentaire des autres formations professionnalisantes ? ce dispositif est-il, transparent, ouvert, démocratique dans ses modes de recrutement et suffisamment valorisé auprès des jeunes (futurs candidats) et de leur famille ?

3. Étapes de la démarche qualité de la CTI

Compte-tenu de l'importance de l'adéquation des formations d'ingénieurs aux besoins et impératifs évoqués ci – dessus, les pratiques de la CTI, dans les missions qui lui sont confiées, doivent présenter des garanties de bon fonctionnement, de qualité, et d'amélioration continue, à plusieurs niveaux :

- en interne :
 - . formaliser ses procédures internes pour plus de transparence, de crédibilité, d'objectivité et de continuité dans le rendu des avis et décisions (garantie vis à vis des écoles évaluées, de la collectivité)
 - . procéder à son évaluation interne dans une perspective d'amélioration continue et de préparation à une ou plusieurs évaluations externes.
- à l'extérieur, vers les écoles :
 - . éditer clairement les références, règles et les modalités d'évaluation, informer sur les procédures internes
 - . fournir les indicateurs d'amélioration constante et inciter à une démarche qualité
- à l'extérieur, vers les composantes judicieuses du système national et international de formation :
 - . faire reconnaître sa compétence et son expertise d'évaluation (cf. ENQA et ECA),
 - . valoriser ses références et critères, collaborer avec les parties prenantes des formations d'ingénieur, comme : DES, CGE, CDEFI, CEFI ...en France, ESOEPE, EURACE... au niveau européen, ou avec d'autres organismes comme le CNE, dont la vocation est proche de celle de la CTI.
- pour 'tout public' : élaborer et publier des rapports périodiques d'activité.

4. Mise en œuvre

4.1. En interne CTI

- Rédaction
 1. d'une charte ou politique qualité
 2. d'un règlement interne (ou guide de procédure interne dont chartes de travail et de déontologie)

⁴ Les questions renvoient à l'élaboration des critères/indicateurs d'évaluation

⁵ Cf. les capacités, compétences, qualifications requises et acquises

⁶ Au sens du bon usage de l'argent public, de l'apport des coopérations externes et des frais de scolarité éventuels

⁷ Au sens de la notoriété des écoles dans la compétition internationale

3. de guide de rapports de mission d'évaluation
- Et pour évaluer son action, la valoriser et progresser
 1. rédaction d'un questionnaire d'évaluation systématique à l'attention des écoles et en interne (évaluation interne de la CTI), la synthèse indiquant les actions prioritaires à entreprendre,
 2. rédaction de rapports d'activité à fréquence annuelle.

4.2. Vers l'extérieur : les écoles

- Rédaction à jour de 'Références et Orientations (représente la vision partagée des membres de la CTI). Ce texte contient, à l'attention des écoles et des membres de la CTI, les principes et repères de la CTI et un descriptif des modalités d'évaluation et d'habilitation.

Description détaillée des références et critères

- En complément de 'Références et Orientations', il paraît important de formaliser les critères de l'évaluation (auto-évaluation ou évaluation par la CTI) des établissements. Les champs d'investigation seront définis, et chaque champ d'investigation sera accompagné de critères, éventuellement classés en prioritaires et secondaires.
- Des indicateurs⁸ chiffrés, dynamiques seront proposés autant que possible : mesurant les actions, les progrès, ils seront utiles autant comme tableaux de bord dans les établissements que comme éléments de caractérisation pour la CTI. Ce seront des éléments de pilotage et d'appréciation objective des démarches de progrès des établissements, non des standards à satisfaire.
- La collecte, au fil des années et des dossiers, de critères et indicateurs communs généralisés⁹ permettra en sus une communication sérieuse et objective vers l'extérieur (médiat..) profitable à l'ensemble des écoles, de leurs usagers et leurs organismes représentatifs (CTI, CDEFI, CGE...).

4.3. Vers l'extérieur : volet européen et international

Valorisation de la CTI et des formations d'ingénieur dans le dispositif européen :

La formalisation de l'évaluation permettra à la CTI de prendre place dans le dispositif européen d'évaluation et d'accréditation ou de réseaux de systèmes d'accréditation en faisant valoir la qualité de la CTI. Cette démarche s'inscrit dans l'esprit de l'harmonisation européenne qui prévoit explicitement le développement de la « culture d'évaluation »

Conclusions

L'engagement d'une démarche qualité à la CTI, pour affirmer et affiner son rôle, doit s'accompagner d'une incitation - recommandation - forte pour les écoles à s'engager elles aussi dans une démarche qualité. La CTI s'assure à cet effet que les écoles s'évaluent de façon cohérente dans le respect des Références et orientations de la CTI.

La CTI doit veiller à ne pas imposer un système unique, ou rigide, et à respecter la liberté de chaque école dans son management. Le dispositif de formation des ingénieurs est riche de sa diversité, et tout établissement doit pouvoir évoluer spécifiquement dans son histoire et son contexte. Comme sur d'autres questions (apprentissage, VAE, gestion de la formation par les compétences) la CTI doit, au-delà de son rôle réglementaire, accompagner, encourager l'innovation et capitaliser sans contraindre les résultats de ses travaux.

Annexe : état de réalisation des documents¹⁰ (janvier 2006)

Documents et actions réalisés

1. Cahier des charges de la Démarche qualité de la CTI (2003)

⁸ Des critères ou indicateurs élaborés par les écoles elles-mêmes pourront être utilisés en complément lors de l'évaluation.

⁹ Dans un souci de comparaison rigoureuse, les indicateurs devront être décrits très précisément.

¹⁰ Hors documents établis pour les coopérations multi ou bilatérales

2. Évaluation de l'action de la CTI par les écoles (2003, 2004, 2005)
3. Benchmark approfondi international et européen sur les Référentiels et les procédures (2004)
4. Guide d'autoévaluation des formations d'ingénieurs : les critères (2004)
5. Guide pour les rapports de mission d'évaluation (dont fiche synthétique d'indicateurs) (2004)
6. 5 sessions thématiques de formation des membres de la CTI (2004, 2005)
7. Chartes de travail et de déontologie des membres et des experts de la CTI (2004, 2006)
8. Fiche RNCP (compétences des ingénieurs) (2005)
9. Présentation de la politique qualité de la CTI aux écoles de la Région parisienne (2005)

Documents en cours de réalisation

10. Mise à jour du Cahier des charges : Politique qualité de la CTI
11. Révision de R et O 2004 : R et O 2006
12. Guide d'autoévaluation des formations d'ingénieurs : indicateurs (suite)
13. Procédure et questionnaire d'évaluation interne de la CTI